### COMPOSANTES DE LA FORMATION

#### Activités de sécurisation des pratiques organisées :

UCC 1 : sécuriser le contexte de la pratique

UCC 2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

#### Activités d'animation des navigations organisées :

UCC 3 : Permettre un temps de pratique maximal

UCC 4 : Entretenir l'engagement des pratiquants

#### Activités d'enseignements de la voile :

UCC 5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants

UCC 6: Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr





Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

## > EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Attestation de capacité à naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique (niveau technique 4 FFVoile) délivrée par un évaluateur technique habilité de la FFVoile, sur au moins un support nautique à voile
- Attestation de capacité à nager 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle ad hoc
- Permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur (côtier ou fluvial) ou titre de navigation admis en équivalence ou reconnu de niveau supérieur
- Être titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)
- Avoir une licence club à jour avec la mention «pratiquant» ou «compétition»
- Un certificat médical de moins de 1 an au jour de l'inscription (date d'ouverture du livret de formation et de certification) ou justifier d'une licence « pratiquant » ou « compétition » FFVoile en cours de validité
- Une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile et personnelle pour toute la durée de la formation (l'assurance proposée avec la licence de la FFVoile dispense de cette attestation).

# > CALENDRIER DES FORMATIONS

FF voile: www.ffvoile.fr

Voir la rubrique « Prérogatives du diplôme » page suivante